

74 - Relations Internationales - Attribution de subventions à des projets culturels internationaux

Mme l'Adjointe JOLY, Rapporteur : De nombreuses associations bisontines ont développé au fil des ans des relations avec des structures similaires dans nos différentes villes jumelées.

D'autres mènent des actions de promotion de la culture des pays de nos villes partenaires.

Des projets, culturels, sportifs ou professionnels, voient le jour régulièrement, permettant ainsi d'enrichir et de faire vivre les jumelages de la ville, dont le but, au départ, est de favoriser les échanges et les rencontres entre les populations.

La Ville de Besançon est, à ce titre, saisie de plusieurs demandes :

- Association Consonances

L'association Consonances a été créée en novembre 2013. Elle a pour but de développer les relations amicales et artistiques entre Bisontins et Fribourgeois et de mettre en œuvre des spectacles originaux permettant de rapprocher, par la musique, différentes formes d'art (poésie, littérature, théâtre....) et de faire travailler ensemble des artistes des deux villes jumelées.

Après une année 2014 marquée par le Centenaire de 1914 et la création d'une œuvre franco-allemande jouée à Besançon et Freiburg, Consonances prépare actuellement un nouveau spectacle mêlant musique et poésie qui sera joué en octobre à Besançon et en novembre à Freiburg.

L'association Consonances sollicite la Ville pour l'aider à couvrir les frais liés aux déplacements des artistes, entre Besançon et Freiburg. La Ville de Freiburg apportera également son aide au projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **500 €** (sur un budget de 12 550 €) à l'association Consonances pour participer à l'organisation de ce concert à Besançon et à Freiburg.

En cas d'accord, la somme de 500 € sera prélevée sur la ligne 65.048/6574.0094036 CS 00290.

- Théâtre de la Clairière

Le Théâtre de la Clairière réalise des spectacles professionnels ou semi-professionnels en théâtre et en théâtre musical. Il organise également le festival «Soirs d'été», qui a lieu chaque année en juillet-août, et propose aux Bisontins des spectacles mêlant différentes formes autour du théâtre et de la musique.

Depuis 2009, le Théâtre de la Clairière a engagé un travail artistique avec des musiciens et artistes lyriques de Freiburg. Plusieurs spectacles ont ainsi été créés et ont été donnés dans les deux villes.

Cette année, le Théâtre de la Clairière proposera deux spectacles en lien avec Freiburg, qui seront joués au Centre diocésain dans le cadre de «Soirs d'été 2015» :

- «*L'humour, c'est quand on rit quand même*», sur des textes de Kurt Tucholsky, auteur allemand des années 20. Ce spectacle pourra être proposé à Freiburg à l'automne.

- «*Sérénade à la lune*», diner-récital, en compagnie d'auteurs et de compositeurs du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle. Un pianiste et deux chanteuses lyriques de Freiburg seront accompagnés de comédiens et musiciens du Théâtre de la Clairière.

Le Théâtre de la Clairière sollicite la Ville de Besançon pour une aide financière permettant de couvrir une partie des frais spécifiques de répétitions et de déplacements entre Besançon et Freiburg pour ces deux spectacles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **500 €** (sur un budget de 4 800 €) au Théâtre de la Clairière pour aider au financement de ce projet entre Besançon et Freiburg.

En cas d'accord, la somme de 500 € sera prélevée sur la ligne 65.048/6574.0094036 CS 00290.

- La Rodia

La Rodia est un partenaire actif de la Ville en matière de relations musicales avec Neuchâtel puisqu'elle participe à un réseau franco-suisse de diffusion de musiques actuelles, notamment avec Lausanne et Neuchâtel. Ce partenariat est établi en relation avec la FCMA (Fondation romande Chansons et Musiques Actuelles). A ce titre, elle s'efforce de permettre les échanges entre la France et la Suisse, que ce soit par la circulation d'artistes, le partage d'information ou la ressource en direction des groupes.

C'est donc tout naturellement que la Ville a souhaité associer La Rodia aux manifestations marquant le 40^{ème} anniversaire de notre jumelage avec Neuchâtel en la sollicitant pour un échange de groupes musicaux, permettant d'ouvrir un volet supplémentaire à la collaboration musicale entre les deux villes. C'est ainsi que le groupe bisontin Cotton Claw se produira à la Case à Chocs, lors des «Alternatives» de Festi'neuch, le 12 juin prochain à Neuchâtel. Sélectionné cette année pour le Printemps de Bourges et vainqueur du Tremplin national de jeunes talents «Chorus» des Hauts de Seine, Cotton Claw est le groupe montant de la scène électro française.

En réciprocité, La Rodia accueillera en résidence la chanteuse neuchâteloise Olivia Pedroli, afin de préparer le concert qu'elle donnera dans la cour du Palais Granvelle dans le cadre des animations d'été, avant de prendre la route pour le Paleo Festival de Nyon, l'un des plus grands festivals européens.

L'aide de la Ville est sollicitée pour l'accueil de cette chanteuse et de son groupe et l'organisation de leur résidence les 22 et 23 juillet, avant le concert du 24 juillet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **1 800 €** (sur un budget de 3 917 €) à La Rodia pour aider au financement de ce projet entre Besançon et Neuchâtel.

En cas d'accord, la somme de 1 800 € sera prélevée sur la ligne 65.048/657364.0094036 CS 00290.

- L'ADEAF

L'ADEAF (Association pour le Développement de l'Allemand en France), compte dans son antenne bisontine de nombreuses familles franco-allemandes. L'association participe régulièrement aux manifestations de promotion des relations franco-allemandes organisées par la Ville. Depuis quelques années, les familles de l'ADEAF proposent et animent une fois par mois dans le quartier des Montboucons un «Kindertreff», après-midi franco-allemand ouvert aux enfants et adolescents français et allemands souhaitant se rencontrer autour d'activités de découverte de l'Allemagne et de sa culture. L'ADEAF souhaite à présent se doter d'un vidéoprojecteur pour permettre aux participants à présent adolescents le développement d'activités autour de l'allemand et de l'Allemagne à partir d'un équipement informatique. Ceci devrait notamment permettre la création d'un blog sur ce thème.

La Ville de Besançon a été sollicitée pour apporter son aide à l'achat de ce vidéoprojecteur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **150 €** à l'ADEAF comme participation à l'acquisition de cet équipement.

En cas d'accord, la somme de 150 € sera prélevée sur la ligne 65.048/6574.0094036 CS 00290.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions d'attribution.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions d'attribution.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, Mme EL YASSA, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme REBRAB, M. BONNET et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.